



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • FAX : +41 22 917 9008 • E-MAIL : ohchr-hrcspecialprocedures@un.org

Appel à candidatures pour les mandats du Conseil des droits de l'homme dont les titulaires seront nommés à la cinquante-sixième session du Conseil

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme accepte actuellement les candidatures pour des mandats d'expert indépendant des Nations Unies relevant du Conseil. Les titulaires des mandats suivants seront nommés à la cinquante-sixième session du Conseil (18 juin-12 juillet 2024).

- 1. Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (résolution 52/27 du Conseil)¹**
- 2. Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, membre originaire du Groupe des États d'Europe orientale (résolution 53/3 du Conseil)**
- 3. Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, membre originaire du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (résolution 51/13 du Conseil)**

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, doivent être soumises et reçues au plus tard le **8 avril 2024, à midi (heure de Genève)** via la procédure de candidature en ligne, qui comprend : 1) un questionnaire à remplir en ligne ; et 2) un formulaire au format Word, à compléter. Des informations actualisées sur la procédure de sélection et de nomination sont disponibles à l'adresse : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/sp/nominations>.

Des informations d'ordre général sur la procédure de candidature et de sélection sont disponibles à l'adresse : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/sp/basic-information-selection-independent-experts>.

En cas de difficultés techniques, veuillez contacter le secrétariat par courrier électronique, à l'adresse : ohchr-hrcspecialprocedures@un.org.

¹ La nomination du titulaire de mandat est subordonnée à la prorogation du mandat par le Conseil.